



# Règlement des loges et de l'exception handicap

A noter : le règlement de la Bibliothèque publique d'information pour le public s'applique aux usagers des loges sauf dans les cas et exceptions spécifiés dans le présent règlement.

Tout utilisateur s'engage à respecter le présent règlement de fonctionnement des loges et à se conformer à la réglementation encadrant l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées.

## → A qui sont destinées les loges ?

Les loges sont exclusivement réservées à toute personne empêchée de lire du fait d'un handicap ou d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.).

Chaque poste de travail peut accueillir un usager et son accompagnateur.

La Bpi se réserve la possibilité de moduler ces jauges dans le cas des accueils de groupe qu'elle encadre.

Lors de l'inscription, une présentation des loges est proposée par un agent de la bibliothèque. Le règlement ainsi que le fonctionnement des loges et de l'exception handicap sont expliqués.



Tout usager peut, s'il le souhaite, prendre rendez-vous auprès du service Lecture et handicap : [lecture-handicap@bpi.fr](mailto:lecture-handicap@bpi.fr) pour bénéficier d'une séance de présentation aux logiciels et matériels des loges ou pour toute autre demande d'accompagnement plus spécifique.

### → Pour quel usage ?

Les loges sont des espaces de travail équipés de postes informatiques, de matériels d'aide à la lecture, de logiciels spécifiques et ressources numériques. Tous les équipements adaptés sont dédiés aux personnes en situation de handicap visuel, mais peuvent être utilisés par toute personne empêchée de lire du fait d'un handicap ou d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.) ayant accès aux loges.

Une liste des matériels est détaillée en annexe de ce règlement.

A noter : la loge 3 est équipée de deux postes informatiques. Elle comprend 2 réservations distinctes. Tout utilisateur est susceptible de partager cet espace avec d'autres personnes.

L'inscription au service des loges permet de bénéficier de l'**exception handicap** au droit d'auteur : la Bpi est habilitée à communiquer des œuvres sous droit et a accès aux fichiers numériques adaptés stockés sur la [plateforme Platon](#).



Cette exception concerne toute personne atteinte d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, y compris les publics empêchés de lire du fait d'un trouble des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.) qui empêchent un accès à la lecture sur le support d'origine. Pour avoir accès à un fichier numérique adapté, l'utilisateur doit se déclarer en situation de handicap et s'engager à respecter le règlement de l'exception au droit d'auteur.

La demande d'une œuvre adaptée se fait auprès du bureau Autoformation. La transmission des ressources s'effectue par mail ou sur la clé USB des usagers.

L'utilisation de ces documents est strictement personnelle. Le fichier peut être conservé tant que l'utilisateur en a besoin, mais il doit être détruit lorsque l'utilisateur du service n'en n'a plus l'utilité. Il ne peut être transmis ou communiqué à une autre personne. Le détail des conditions d'utilisation des ressources adaptées est précisé dans le récapitulatif de l'inscription de l'utilisateur.

## → Horaires

L'accueil dans les loges et leur réservation se font aux heures d'ouverture de la Bpi, de 12h00 à 22h00 en semaine (fermeture de la Bpi le mardi) et de 10h00 à 22h00 le week-end et jours fériés, à l'exception du 1er mai.



En cas de modification des horaires d'ouverture de la Bpi, les horaires d'accueil dans les loges sont modifiés en conséquence.

### → Conditions d'accès

L'entrée prioritaire est située à l'angle de la rue du Renard et de la rue Saint-Merri [sur présentation d'un justificatif](#) : « la carte mobilité inclusion (CMI), la carte d'invalidité (établie par la MDPH) ou la carte d'invalidité des pensionnés de guerre. En application du règlement de visite édicté par le Centre Pompidou, un certificat médical ou un récépissé de dépôt de dossier d'invalidité ne sont pas acceptés. » Un accompagnateur par usager peut également emprunter cet accès.

Suivre ensuite la bande podotactile jusqu'aux ascenseurs dits « en pied de chenille » et situés sur la façade du Centre Pompidou. Les loges sont situées au niveau 2 du Centre, dans le prolongement de l'entrée de la bibliothèque. Les informations sur les accès et la liste des justificatifs autorisés à l'entrée prioritaire du Centre Pompidou sont précisées [sur le site web de la Bpi](#).

A savoir : l'accès par l'entrée prioritaire ferme à 19h00. Il est tout de même possible de sortir par cette issue au-delà de cet horaire, sur demande auprès d'un agent de la Bpi.

Un accompagnement par un bibliothécaire à l'intérieur du bâtiment est possible : appeler pendant les heures d'ouverture de la Bpi au **01 44 78 13 54** ou prévenir en amont de votre venue en écrivant un mail à l'adresse [lecture-handicap@bpi.fr](mailto:lecture-handicap@bpi.fr).



## → Conditions d'inscription

L'inscription se fait sur place au bureau Autoformation. La réservation peut être effectuée sur place ou par téléphone au **01 44 78 13 54**.

Sur présentation d'un de ces justificatifs :

- La **carte mobilité inclusion** (CMI – nouveau nom de la carte d'invalidité), délivrée par la MDPH.
- Une notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Un **certificat médical** (y compris d'un généraliste) ou une **attestation** d'un autre professionnel de santé (orthophoniste, neuropsychologue, orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute, etc.).
- **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**, plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ou plan d'accueil individualisé (PAI) pour la mise en œuvre de plans d'accompagnement primaire et secondaire.
- Pour les étudiants en situation de handicap, **inscription à la « mission handicap »** de l'université ou de l'établissement d'enseignement supérieur.



Une **déclaration sur l'honneur** de la personne comme étant empêchée de lire du fait d'un handicap ou d'un trouble (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.) peut être acceptée.

### → Réservations, retards et annulations

Les usagers s'adressent au bureau d'accueil de l'espace Autoformation, sur place ou par téléphone, pour réserver une loge. Il est possible de cumuler jusqu'à 4 créneaux de réservation à l'avance par utilisateur.

En cas de retard excédant 30 minutes ou en cas d'annulation d'une réservation, l'utilisateur doit impérativement prévenir par téléphone le bureau Autoformation au **01 44 78 13 54**.

Au-delà de cette demi-heure, sans nouvelles de l'utilisateur, la réservation est annulée et la loge concernée est susceptible d'être attribuée à quiconque en fait la demande.

### → Consultation particulière des collections

Un accompagnement par un bibliothécaire vers les rayonnages de livres ainsi que vers les autres médias et services proposés par la bibliothèque peut être demandé par les usagers des loges.



## → Consignes à respecter

- Le matériel ne doit pas être déplacé ou débranché. Après consultation, les ouvrages de la bibliothèque doivent être déposés sur les chariots de rangement ou remis au bureau Autoformation.
- Il est interdit de boire ou de manger dans les loges, comme dans l'ensemble de la bibliothèque, à l'exception de la cafétéria. Unique exception : l'eau en récipient fermé ou destinée au chien-guide est acceptée (une gamelle peut être fournie sur demande).
- La bande podotactile mène aux toilettes handicap du niveau 2. Des toilettes au niveau 1 sont également réservées aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs. Elles sont accessibles par code.
- Les papiers pour les imprimantes noir et blanc, l'emboseuse et le four thermo relief PIAF ne sont pas fournis par la bibliothèque. L'utilisation du four PIAF nécessite un papier spécifique : micro capsule (ou thermo gonflable).
- Pour faciliter l'évacuation éventuelle du bâtiment du Centre Pompidou en cas d'alerte, l'utilisateur doit prévenir le bureau d'Autoformation s'il quitte provisoirement ou définitivement la loge.



Des vestiaires avec clé sont mis à disposition dans chacune des loges. Veillez à bien laisser la clé sur la porte en partant.



## ANNEXE : Matériel des loges

<b>Équipement</b>	<b>Présent dans les loges</b>
Ordinateur équipé de synthèses vocales (NVDA et JAWS) et des logiciels, ApprentiClavier, Zoomtext et Dolphin Easy Reader	Loges 1, 2 et 3
Téléagrandisseur	Loges 1 et 2
Vidéo agrandisseur vocalisé	Loge 3 (poste 2)
Machine à lire	Loges 1, 2 et 3
Scanner	Loges 1 et 2
Imprimante en noir (imprimante « classique »)	Loges 1, 2 et 3
Imprimante braille (embosseuse) compatible avec Duxburry	Loge 3 (poste 1)
Four thermo relief PIAF	Loge 3
Plage braille	Loges 1, 2 et 3
Clavier gros caractères	Loges 1, 2 et 3
Lecteur Victor Reader Stratus (lecteur Daisy)	Loge 2
Loupe électronique	Disponible sur demande au bureau Autoformation
Casque audio	Loges 1, 2 et 3
Vocale Presse	Loges 2 et 3 (poste 1)
Pupitre de lecture	Loges 2 et 3



Ligne téléphonique reliée directement au bureau Autoformation	Loges 1, 2 et 3
--	-----------------



44 titres sont disponibles dans Vocale Presse en 2023 :

- 01Net et Hors-Séries
- 60 millions de consommateurs et Hors-Séries
- Alternatives économiques et Hors-Séries
- Ça m'intéresse
- Capital
- Challenges
- Courrier International
- Détente jardin
- Détours en France
- Elle
- France Dimanche
- Geo
- Historia Grand Angle
- Ici Paris
- Investir
- La Croix
- Le 1 hebdo et ses Hors-Séries
- Le Figaro
- Le Journal du Dimanche
- Le Monde
- Le Monde Diplomatique
- Le Parisien
- Le Point
- Les Echos
- L'Express
- Libération
- Maison créative
- Marianne
- Marie-Claire et Hors-Séries
- Maxi
- Maxi Cuisine
- Merci pour l'info
- Midi Olympique
- Mieux Vivre Votre Argent
- Parenthèse et Hors-Séries
- Parents
- Paris Match
- Plus de Pep's
- Régal
- S, Le Magazine de Sophie Davant
- Santé Magazine
- Sciences et avenir
- Valeurs Actuelles et Hors-Séries
- Vivre Côté Paris